REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2025-05-31

ARTICLE 1ER :

Dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement de la cour d'école élémentaire de Meymac, un avenant n° 2 est signé avec l'entreprise EVECO –LANTANA LES BOJARDINS, titulaire du lot n°2 : Mobiliers et espaces vert concernant des travaux complémentaires : fourniture et mise en place d'un système d'arrosage au goutte à goutte pour alimenter les massifs, installation d'un programmateur et d'une électrovanne pour un montant de 1 965.00 € HT soit 2 358.00 € TTC. Le nouveau montant du lot n° 2 est de 77 862.50 € HT soit 93 435.00 € TTC.

Meymac, le 21 Mai 2025

Le Maire de Meymac,

Philippe BRUGERE

MAIRIE DE MEYMAC R.F. 19250

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250521-2025-05-31-CC
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025